

---

# Lettre d'information Santé & Conduite

n° 25 - novembre 2017

---

## Actualités > France

### **Stages de sensibilisation à la sécurité routière.**

Le délégué interministériel à la sécurité routière s'est rendu à Colmar lundi 16 octobre 2017 à l'occasion de l'officialisation d'un partenariat entre la Sécurité routière, la cour d'appel de Colmar, l'université de Strasbourg et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), visant à évaluer l'impact des stages de sensibilisation à la sécurité routière et aux dangers de l'usage de produits stupéfiants. Menée à l'initiative du procureur général, Jean-François Thony, cette évaluation s'étalera sur 40 mois pendant lesquels 400 stagiaires seront interrogés avant et après le stage par des universitaires.

Elle donnera lieu à un rapport final d'évaluation ainsi qu'à un ouvrage scientifique et un colloque de restitution.

### **Recherche : appels à projet. Direction de la sécurité routière (DSR)**

La Délégation à la Sécurité Routière (DSR) lance le 6 novembre 2017 un appel à projets pour la période 2018-2022 afin d'améliorer encore la visibilité de son offre de financement.

Cet appel à projets s'adresse à toutes les communautés scientifiques et à tous les acteurs, publics ou privés, impliqués dans la recherche en matière de sécurité routière.

*Au vu des enjeux de sécurité routière découlant de l'analyse de l'accidentalité de ces dernières années, la DSR souhaite intensifier sa connaissance dans les domaines suivants :*

- 1) *Les usagers vulnérables*
- 2) *Les jeunes et les personnes âgées*
- 3) *La réduction du nombre de blessés graves*
- 4) *Les facteurs comportementaux*
- 5) *Aides au respect des règles et à la circulation en sécurité*
- 6) *Le véhicule intelligent*
- 7) *L'évaluation de l'action publique en faveur de la sécurité routière et synergies avec d'autres politiques publiques*

L'examen et la sélection des projets soumis se dérouleront selon une procédure simplifiée. Vous avez jusqu'au 15 janvier 2018 à 17h00 (heure de Paris) pour adresser par voie électronique votre proposition à l'adresse fonctionnelle de l'ONISR : [onisr-dscr@interieur.gouv.fr](mailto:onisr-dscr@interieur.gouv.fr)

Vous trouverez à l'adresse suivante des précisions sur la stratégie en matière de recherches et d'études de la DSR, ainsi que sur les modalités de soumission et de sélection des projets :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere/recherches-et-etudes/appel-a-projets>

---

---

## Aptitude médicale à la conduite

### France

Site web de la Préfecture de Police de Paris.

Vous trouverez ici toutes les démarches et documents relatifs à l'aptitude à la conduite automobile:

- La visite médicale chez un médecin agréé par le Préfet de Police consultant en cabinet. [Lire ICI](#)
  - La visite médicale en commission médicale primaire. [Lire ICI](#)
- 
- 

## Produits psychoactifs > cannabis, alcool

### France

**Cannabis, alcohol and fatal road accidents.** J-L Martin , B. Gadegbeku, D. Wu, V. Viallon, B.Laumon. 8/11/2017. In revue Plos One. Libre accès

L'étude ACTUSAM (J.L. Martin, Ifsttar), a été réalisée grâce aux données de l'étude VOIESUR de 2011, commandée et financée par la DSR .

L'étude SAM (Stupéfiants et accidents mortels de la circulation), qui a montré le "risque relatif" lié aux stupéfiants, datait de 2003-2005. Il apparaissait important d'avoir des données plus récentes.

ActuSam n'a pas montré d'évolution sur le risque relatif lié aux stupéfiants (RR 1.65). Le risque avec les opiacés apparaît, mais avec une prévalence faible.

En revanche, le risque relatif lié à l'alcool paraît plus important que dans l'étude SAM précédente (17.8 au lieu de 9) et l'alcool demeure le problème numéro un pour les produits psychoactifs.

[Lire l'article](#)

---

---

# Pathologies > handicap

**Handicap et permis de conduire: notre mode d'emploi.** Site web Handirect.  
24/10/2017

Handicap et permis de conduire : C'est possible.

Vous êtes en situation de handicap et vous songez à passer votre permis de conduire ? Voici quelques conseils et les différentes étapes à suivre pour que tout se passe pour le mieux. Handicap et permis de conduire ne sont pas forcément incompatibles.

<https://www.handirect.fr/handicap-et-permis-de-conduire/#>

**Site internet du CEREMH ( Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap) dédié à la conduite automobile.**

Ce site vous permet de trouver les informations concernant les démarches à effectuer si vous souhaitez passer ou régulariser votre permis de conduire, les questions liées à l'aptitude et aux démarches administratives, ainsi que les textes de loi référents. Un espace documentation ainsi qu'une rubrique consacrée aux aménagements du véhicule en tant que passager, conducteur, ou pour le transport de personnes à mobilité réduite vous permettra de trouver différentes réponses. Enfin la partie Auto-école du CEREMH vous renseignera sur les prestations que nous pouvons vous proposer si vous souhaitez effectuer une évaluation d'aptitude à la conduite ou être accompagné en vue de régulariser ou passer votre permis de conduire.

[www.automobile.ceremh.org](http://www.automobile.ceremh.org)

**Guide "Handicap et automobile".** Roger Mandart, Christine Mandart- Loscot.  
Association Point Carré Handicap, 15€.

Site web: [www.apc-handicap.org](http://www.apc-handicap.org)

**Dépliant « Conduite pour tous: comment conduire malgré le handicap? »,**  
téléchargeable gratuitement [ICI](#)

Site web : [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)

**Les handicaps susceptibles d'entraîner une inaptitude à la conduite.**

La conduite automobile est une activité exigeante en matière de sécurité, pour soi et pour les autres. Elle requiert du conducteur qu'il soit juridiquement et physiquement apte.

Pour autant, cette condition n'exclut pas les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap de la pratique de la conduite.

Des règles et des démarches existent pour permettre aux personnes ayant une déficience ou une affection médicale de vérifier leur aptitude à la conduite.

[Lire ICI](#)

---

---

# Pathologies > troubles du sommeil

## Québec

**Efficacité d'interventions comportementales pour le sommeil des travailleurs de nuit. Exploration préliminaire.** S. Claveau, A. Lemyre, C.H.Bastien, A. Vallières. In revue Médecine du sommeil. 26/10/2017.

Le travail à horaire non conventionnel peut causer des problèmes de santé et de sommeil, notamment le trouble du sommeil lié à l'horaire de travail (THT).

L'objectif de la présente étude est donc de tester l'efficacité et l'utilité clinique d'un traitement comportemental pour le THT. Le traitement comprend la psychoéducation, la restriction du temps au lit, le contrôle du stimulus et les siestes.

Quatre participants âgés de 20 à 36 ans souffrant d'un THT ont reçu un traitement en huit séances.

Cette étude révèle une amélioration de la perception subjective du sommeil de jour et de nuit. De plus, le traitement contribue à diminuer la somnolence excessive de jour.

[Accéder à la notice](#)

---

---

## **Site Santé & Conduite**

*Cet espace est un outil destiné à faciliter le partage d'informations et de ressources documentaires sur le thème de **l'aptitude médicale à la conduite automobile**.*

*Il réunit des documents scientifiques, juridiques et des actualités sur différentes thématiques de santé et de sécurité routière.*

*Une veille documentaire est réalisée par le département Études et recherche de l'Institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR), avec l'appui de la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR), à l'initiative de cet Extranet.*

*Cet espace s'adresse principalement aux **professionnels : médecins, psychologues, infirmiers, pharmaciens, chercheurs, au personnel de la DSCR et de la DGS, et toutes autres personnes** concernées par les questions d'aptitude à la conduite et de sécurité routière.*

*Il est ouvert au grand public.*

*Pour vous abonner à la Lettre d'information Santé & Conduite, ou abonner un ami, merci d'envoyer un mail en indiquant vos coordonnées et, si possible, votre profession ainsi que le lieu où vous exercez à: <http://medecins.inserr.fr/contact>*

---

---